



AVIS DE PUBLICITE
Vente de fleurs et compositions florales
a l'occasion de la fête des mères

Avis n° 10/2025

En application à l'article L.2122 du CGPPP et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à une publicité pour l'exploitation d'emplacement pour la vente de fleurs et de compositions florales à l'occasion de la fête des mères, du 24 mai au 25 mai 2025.

Objet de la publicité

Conclusion de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Conditions générales d'attribution du titre temporaire

Modalités :

Les autorisations d'occupation donneront lieu à la signature de deux conventions d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réels.

Espaces occupés :

Parking du cimetière du Centre-ville

Place Louis Lagourgue, Rivière des Pluies

Durée de l'occupation :

Deux jours, les 24 & 25 mai 2025

Redevance :

L'occupation des espaces donne lieu au paiement d'une redevance en fonction de la superficie occupée ;

Durée de la publicité :

12 jours, à compter du 12/05/2025

Support de la publicité :

Site internet de la ville de Sainte-Marie.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter

La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion - Service Economique -
31, rue du centre-local n°4 Beauséjour – 97438 SAINTE-MARIE

Par téléphone au 0262.80.02.35 ou 0262.80.02.36 ou par adresse électronique nmadeleine@ville-saintemarie.re